



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du mardi jeudi 4 novembre 2010*

L'an deux mille dix, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 26 octobre 2010, s'est réuni en mairie de Recques sur Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires :

Les délégués titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet remplacé par M Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Bernard Rivenet (CCTP), M. Cuheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Vangrevelynghé (CCRA), M. Majewicz (CCRA), M. Garenaux (CCRAVH)

Suppléants présents : M. Guy Minart

SECRETAIRE DE SEANCE : *Mme Aliette POLLAERT*

AMENAGEMENT POUR LE LIBRE CIRCULATION PISCICOLE

M. Pette indique que la gestion écologique et paysagère du cours d'eau est une des orientations du contrat de rivière de la Hem dont un inventaire des barrages et un diagnostic sur leur franchissabilité. Le programme d'action, inscrit au contrat de rivière, a même défini les aménagements prioritaires à réaliser.

M. Pette rappelle qu'une étude a été lancée pour la conception d'aménagement pour la libre circulation piscicole pour 9 barrages sur 10. En effet, le 10^{ème} fait l'objet d'une autorisation d'exploitation de pisciculture au Moulin d'Audenfort.

La réalisation de ces aménagements répond en effet à des objectifs de reconquête des milieux aquatiques repris dans les objectifs du SAGE du Delta de l'Aa, et répond également à la directive cadre européenne de 2010 qui demande aux Etats membres, et donc aux collectivités, d'atteindre d'ici 2015 le bon état écologique des milieux aquatiques.

L'étude étant terminée, il s'agit de désigner une maîtrise d'ouvrage pour la phase opérationnelle dont une première tranche est détaillée ci-dessous:

- Estimatif des aménagements pour les quatre premiers barrages
 - moulin bleu de Polincove : effacement du seuil, deux solutions :
 - soit alimentation par pompage : 142 500 euros HT,
 - alimentation gravitaire : 182 400 euros HT

- Moulin de Recques sur Hem : création d'un bras de contournement et travaux de renaturation : 160 000 euros HT
- Moulin de la Leulenne : création d'un bras de contournement et travaux de renaturation : 100 000 euros HT
- Moulin Delzoide : création d'un bras de contournement et travaux de renaturation : 210 500 euros HT

Les statuts du SYMVAHEM, en son article 2, concernant l'objet du syndicat, mentionne la mise en œuvre d'actions prévues au contrat de rivière, notamment la valorisation écologique de la Hem et de ses affluents.

Des financements publics peuvent être mobilisés.

Le Conseil décide à l'unanimité moins une abstention :

- d'autoriser le Président à reprendre au titre des actions du SYMAVHEM le dossier d'aménagement pour la libre circulation piscicole porté jusqu'à présent par le Parc Naturel Régional,
- de faire les demandes de subventions nécessaires et établir un plan de financement précis de l'opération en tranche 1.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.

A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem" is partially overlaid by a handwritten signature in black ink.

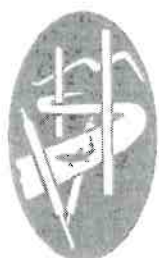
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le

Le Président, Christian PETTE

A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem" is partially overlaid by a handwritten signature in black ink.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER

N° 30



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER le

8 DEC. 2010

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi jeudi 4 novembre 2010

L'an deux mille dix, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 26 octobre 2010, s'est réuni en mairie de Recques sur Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires :

Les délégués titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet remplacé par M Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Bernard Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Majewicz (CCRA), M. Garenaux (CCRAVH)

Suppléants présents : M. Guy Minart

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER le

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Aliette POLLAERT

INDEMNISATION DES AGRICULTEURS POUR L'OPERATION « HYDRAULIQUE DOUCES » - FIXATION D'UN PRIX PLANCHER

M. Pette indique que lors du dernier conseil syndical, le 29 juin 2010, il a été fixé un montant pour l'indemnisation des agriculteurs exploitant dans le cadre de la mise en place de dispositifs permettant de lutter contre le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols.

Mais il n'a pas été fixé un prix plancher, ce qui permettrait d'assurer une contrepartie financière raisonnable aux exploitants et éviter, ainsi, de payer des montants dérisoires aux exploitants.

Le conseil décide à l'unanimité de :

- valider le principe de fixation d'un prix plancher pour l'indemnisation des agriculteurs dans le cadre de l'opération « hydraulique douce »,
- fixer ce prix plancher à 15 euros.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le
Le Président, Christian PETTE





SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi jeudi 4 novembre 2010

L'an deux mille dix, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 26 octobre 2010, s'est réuni en mairie de Recques sur Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires :

Les délégués titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet remplacé par M Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Bernard Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Majewicz (CCRA), M. Garenaux (CCRAVH)

Suppléants présents : M. Guy Minart

SECRETARE DE SEANCE : Mme Aliette POLLAERT

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

M. Pette propose au conseil d'ouvrir une ligne de trésorerie permettant au SYMVAHEM de régler les factures du cabinet Royal Haskoning dans l'attente du versement des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité de :

- valider le principe d'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant maximum de 80 000 €,
- autoriser le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit avec l'établissement bancaire présentant la meilleure offre,
- d'autoriser le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le

Le Président.

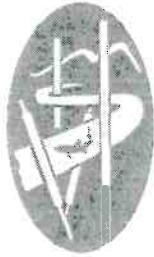


Le Président, Christian PETTE



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER le

-8 DEC 2010



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du mardi jeudi 4 novembre 2010

L'an deux mille dix, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 26 octobre 2010, s'est réuni en mairie de Recques sur Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires :

Les délégués titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet remplacé par M Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Bernard Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Vangrevelynghé (CCRA), M. Majewicz (CCRA), M. Garenaux (CCRAVH)

Suppléants présents : M. Guy Minart

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Aliette POLLAERT

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET n° 1

M. Pette propose au Conseil la décision budgétaire modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Article 617 : études et recherches

Article 6236 : catalogues et imprimés

TOTAL :

Article 023 Virement à la section investissement

Section d'investissement

Dépenses

Article 2031 frais d'études

Recettes

Article 021 Virement de la section de fonctionnement

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE

DE SAINT-OMER, le

- 9 DEC. 2010

- 10000

- 2000

- 12000

+ 12000

+ 12000

+ 12000

Le conseil approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°1.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

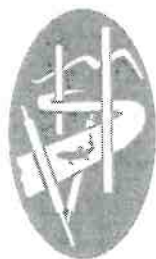
Le Président.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 03/12/2010

Le Président, Christian PETTE





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi jeudi 4 novembre 2010

L'an deux mille dix, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 26 octobre 2010, s'est réuni en mairie de Recques sur Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires :

Les délégués titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet remplacé par M Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Bernard Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Majewicz (CCRA), M. Garenaux (CCRAVH)

Suppléants présents : M. Guy Minart

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Alette POLLAERT

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET n° 2

Par délibération en date du 29 juin 2010, le conseil du SYMVAHEM a autorisé le Président à signer un marché d'études avec le cabinet présentant la meilleure offre. Ainsi, le cabinet ROYAL HASKONING a été retenu afin de finaliser le dossier de ZEC et ZRR pour un montant de 81788,61 euros TTC. Le coût de cette étude n'ayant pas été prévu dans le cadre du budget primitif, il est donc nécessaire de le modifier en intégrant à la fois le montant de l'étude et le montant des subventions attendues.

Section d'investissement

Dépenses

Article 2031 frais d'études 54 708 €

Recettes

Article 1388 subventions d'investissement 54 708 €

Le conseil approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°2.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 09/12/2010

Le Président, Christian PETTE






REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 9 DEC. 2010